



COMMUNE
DE
BOUGY-VILLARS
—
CONSEIL GENERAL

Bougy-Villars, le 30 janvier 2024

Extrait

Du procès-verbal du Conseil Général de Bougy-Villars
Séance extraordinaire du 30 janvier 2024
Présidence : Monsieur Chris Chard

Le Conseil Général de Bougy-Villars

- Vu le préavis municipal n° 1/2024 de la Municipalité du 12 décembre 2023
- Entendu le rapport de la commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à participer à l'augmentation de capital de la société CAD Bougy-Villars SA pour un montant de CHF 190'000.-, portant le capital action à CHF 400'000.- détenu à 65% par la Commune de Bougy-Villars.

2. D'autoriser un prêt complémentaire de CHF 750'000.- de la Commune à la société anonyme. ce prêt sera rétribué au taux de 0,5% par année pendant 15 ans (taux d'intérêt à renégocier pour la durée résiduelle du prêt) et sera amorti sur 35 ans.

Le premier remboursement interviendra au plus tard en année six afin d'assurer les liquidités à court terme et ancrer le développement du plan d'affaires. Le partenaire remettra en nantissement ses actions en garantie du prêt de CHF 750'000.- En cas de vente de sa participation à un tiers, le prêt de la Commune devra être remboursé en capital et intérêt, quel que soit la date de la vente afin de libérer les actions nanties.

3. De prélever ces montants (CHF 940'000.- au total) sur les liquidités courantes de la Commune.

Pour le bureau du Conseil général

Chris Chard Président

Liliane Meylan, secrétaire



Ainsi délibéré en séance extraordinaire du 30 janvier 2024